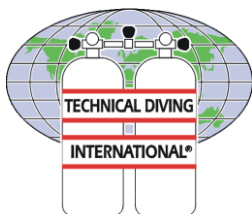




L'Aventure c'est facile ...

... il suffit de vouloir !

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



Attitude Plongée

69 bis rue Blaise Pascal
37000 Tours - France
Président : 06.23.19.38.83
attitudeplongee@free.fr
<http://attitudeplongee.free.fr>
Agrément J&S AS77061264
APE 926 C SIRET : 452 169 519 000 25

Nom : Prénom :
Né(e) le : à :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Profession : E-mail :
Tél : Mobile :

1. Baptême, pack découverte: ☐
2. Cours plongeur PE12 : ☐
3. Cours plongeur PA12 : ☐
4. Cours plongeur 1* PE20: ☐
5. Cours plongeur PE40 : ☐
6. Cours plongeur 2** PA20 : ☐
7. Cours plongeur PA40: ☐
8. Cours plongeur PE60: ☐
9. Cours plongeur 3*** PA60: ☐
10. Cours guide de plongée CMAS*** : ☐
11. Cours plongeur 4**** : ☐
12. Cours moniteur CMAS* : ☐
13. Cours moniteur CMAS** : ☐
14. Cours moniteur CMAS*** : ☐
15. Entraînement piscine natation : ☐
16. Entraînement piscine apnée : ☐
17. Plongeur nitrox : ☐
18. Plongeur nitrox confirmé : ☐
19. Préparateur nitrox : ☐
20. Plongeur trimix élémentaire : ☐
21. Plongeur trimix avancé : ☐
22. Préparateur trimix : ☐
23. Spécialité plongeur intervention sauvetage : ☐
24. Spécialité plongeur profond : ☐
25. Spécialité plongeur épave : ☐
26. Spécialité plongeur orientation : ☐
27. Spécialité plongeur recherche et relevage d'objets : ☐
28. Spécialité plongeur en vêtement sec : ☐
29. Spécialité plongeur de nuit et visibilité réduite ☐
30. Spécialité plongeur grottes et cavernes : ☐
31. Spécialité plongeur courants et marées: ☐
32. Spécialité plongeur photographe : ☐
33. Spécialité bateau de plongée : ☐
34. Cours moniteur SDI : ☐
35. Cours moniteur TDI : ☐

Comment avez-vous connu le club :

[] = relation [] = les pages jaunes [] = tract publicitaire [] = la presse écrite [] = la radio
[] = le web [] = l'affichage [] = le bateau [] = autre

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales. Aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année
TOURS le..... Signature avec mention « lu et approuvé »

Conditions générales :

L'inscription à l'une de nos prestations implique l'adhésion ipso facto à ces conditions énoncées ci après :

- le prix des formations s'entend hors manuels, cartes, plongées, gaz, déplacement, restauration, hôtellerie et assurance.
- toutes prestations doivent être payées avant le début de la dite formation.
- lors d'une formation aucun remboursement ne sera effectué au prorata temporis.
- l'inscription et la participation à une formation n'impliquent pas, obligatoirement la certification.
- l'élève doit être assuré pour la plongée libre et le scaphandre autonome, évolué dans le respect de son ou ses instructeurs et de l'arrêté qui régit la plongée autonome à l'air et aux mélanges : « Nouvel arrêté du 6 avril paru au JO du 17 avril 2012 ».
- lors d'un stage en milieu marin aucun remboursement de prestations plongées ne sera effectué en cas d'impossibilité de sortie du fait d'une météorologie incertaine interdisant toute sécurité.
- un planning de stage peut être modifié en fonction de la météorologie, problèmes de logistique ou disponibilité des encadrants.

Conditions particulières de la plongée aux mélanges :

- l'élève doit avoir une assurance en RC et individuelle accident pour la plongée en scaphandre autonome avec des mélanges « autre que l'air », évoluer dans le respect de son ou ses instructeurs et de l'arrêté qui régit la plongée autonome à l'air et aux mélanges : « Nouvel arrêté du 4 avril paru au JO du 17 avril 2012 ».
- le prix des gaz utilisés lors d'une formation est divisé par le nombre de stagiaires et feront l'objet d'un règlement supplémentaire.
- le matériel spécifique n'est pas obligatoirement fourni par la structure organisatrice.